

Disparitions inexplicables de pétitions contre la 5G



Marvin Grimm, 22 ans, s'est engagé pour demander un moratoire sur le déploiement de la technologie 5G. Il pose ici au pied d'un bâtiment de l'EPFL qui supporte l'une des premières antennes 5G de Swisscom. [Sébastien Anex]

Plusieurs récoltes de signatures hébergées par le site Change.org ont été supprimées sans raison apparente. Leurs auteurs s'interrogent.

«Une partie du contenu de votre pétition enfreint le règlement. Par conséquent, nous l'avons supprimée.» Voilà l'information laconique reçue par Marvin Grimm de la part du site Change.org, qu'il avait utilisé l'an dernier pour récolter des signatures pour un moratoire de la 5G. Près de 70'000 personnes l'avaient soutenu, et la pétition était restée en ligne plus d'une année sans problème. Étonné, et après avoir lu le règlement sans y voir de contradiction avec son texte, le Gandois de 22 ans a demandé des éclaircissements, encore et encore. Il n'a jamais eu de réponse.

Marvin Grimm en serait peut-être resté là s'il n'avait pas découvert, après quelques recherches, [qu'il n'était pas seul dans cette situation](#). Plusieurs cas similaires ont été signalés en Belgique, en France, en Australie et en Angleterre, [liste le site belge Alter Échos](#). «Je ne veux pas tomber dans le complotisme, mais la coïncidence est étrange», relève Marvin Grimm, qui craint que des pressions aient été exercées sur la plateforme.

Flou scientifique et désinformation

Contacté à plusieurs reprises, Change.org a ignoré nos emails mais a répondu à une Bruxelloise dont la pétition sur la 5G avait connu le même sort. Le site assure prendre très au sérieux la diversité des opinions qu'il met en avant, tout autant que la menace posée par la désinformation. «Lorsque l'on nous signale des pétitions contenant de fausses informations susceptibles de représenter un danger pour la population, nous les supprimons», indique-t-il selon Alter Échos. Il explique avoir mis à jour sa politique vis-à-vis de la désinformation, et réagir à «l'attention accrue sur la technologie 5G». Il ajoute que la pétitionnaire belge à qui il s'adresse ne sourçait pas suffisamment ses propos. La pétition vaudoise, elle, citait des scientifiques et médias sérieux, rappelle son auteur, qui ajoute que la demande d'un moratoire prend justement sens dans le flou scientifique qui règne actuellement.

Juteux business

Fondé en 2007 aux Etats-Unis, Change.org a vite abandonné le statut d'organisation à but non lucratif et brasse aujourd'hui des millions grâce à la publicité ciblée et la vente de données, [selon le site ActivistFacts](#). Il met en avant la diversité des opinions qui s'y expriment, mais ne garantit aucune indépendance. Plusieurs autres sites proposent à chacun de lancer sa pétition selon le même modèle économique, avec pour exception Avaaz, qui mène lui-même de nombreuses campagnes militantes.

Les droits civiques en ligne, encore au niveau zéro

Au contraire des initiatives et des référendums, aucun format, nombre de paragraphes ou délai n'est exigé pour la pétition, ce qui en fait l'outil favori de nombreux militants. Cependant, elle n'a aucune valeur juridique: l'autorité visée est tenue d'en prendre acte, mais pas d'y répondre.

La pétition peut se faire en ligne, alors que les outils plus contraignants n'ont pour l'instant pas cette possibilité. Plusieurs motions parlementaires ont demandé que les initiatives et référendums puissent être signés au format numérique, mais le Conseil fédéral répond pour l'instant que le niveau de sécurité est encore insuffisant pour protéger les données des signataires. En effet, à part lors de la vérification de la validité des paragraphes, personne ne doit pouvoir les consulter ni les conserver, pour éviter qu'un profil politique du citoyen ne puisse être tiré. L'idée est donc toujours au stade de projet et sera concrétisée seulement après l'introduction du vote électronique.

SOURCE : <https://www.20min.ch/fr/story/disparitions-inexpliquees-de-petitions-contre-la-5g-749753809509>